

**Tarifs périodiques de distribution de gaz naturel**
**- Injection de gaz SER -**
**Ores Namur**
**Période de validité : du 01.01.2021 au 31.12.2021**

		Code EDIEL	Producteur de gaz SER Cabine du producteur	Producteur de gaz SER Cabine du GRD
<b>I. Tarif pour l'utilisation du réseau de distribution</b>	(EUR/kWh)	G140	0,0000000	0,0010000
<b>II. Tarif pour la gestion du rebours</b>				
Capacité de rebours souscrite par le producteur	(EUR/kW/an)	v	NA*	NA*
Volume nécessitant un rebours	(EUR/kWh)	v	NA*	NA*

**Modalités d'application et de facturation : Tarif de la gestion du rebours\***. Le service de rebours ne peut être proposé aux producteurs de Gaz SER par les GRD à l'heure de l'approbation des tarifs 2019-2023

Si ce service devait être rendu opérationnel au cours de la période régulatoire, un tarif serait soumis à l'approbation de la CWaPE en vertu de l'article 54, §2 de la méthodologie tarifaire 2019-2023, soit en cas de passage à de nouveaux services ou adaptation de services existants.